Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20261117-DC_2026_66-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_66

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10	L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept novembre Le Conseil d'Administration réuni, après convocation légale Date de convocation : Mardi dix novembre

Étaient présent(e)s :
Mesdames A. BRIDEL - C. BUSSON – A. DE BURY – J. GIRAUD - C. HEUDE – C. LE MELINER
Messieurs D. LEFEUVRE – P. LEONARDI - B. LINNE

A donné pouvoir :
Madame Roseline KNEZIC, représentée par Monsieur Bruno LINNE

Étaient excusé(e)s :
Mesdames J. BLUM – M. LEDUBY
Monsieur G. PAILLARD

Assistaient :
Madame S. TISON
Monsieur P. FERANDIN

OBJET : Commande Publique - Acquisition de vêtements et équipements de protection individuelle, entretien des vêtements, achats et services connexes - Résiliation de la convention de groupement de commandes

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018_013 du conseil d'administration en date du 26 mars 2018, approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour « l'acquisition de vêtements et équipements de protection individuelle, entretien des vêtements, achats et services connexes » ;

Vu la convention, en date du 14 mai 2018, portant constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements et équipements de protection individuelle, entretien des vêtements, achats et services connexes ;

Considérant que le marché de service de nettoyage de vêtements de travail, passé en groupement de commandes (Vitré ville, Vitré Co et CCAS) prendra fin le 2 décembre 2026 ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20261117-DC_2026_66-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_66

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026

Considérant que dans un souci de simplification de gestion des prestations portées par le service commun "entretien", il est souhaité que le marché d'entretien des vêtements de travail puisse continuer à s'exécuter en groupement de commandes ;

Considérant le souhait d'apporter des modifications aux règles de fonctionnement des groupements de commandes afin de simplifier la gestion administrative des marchés et accords-cadres ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver la résiliation, à effet du 2 décembre 2026, de la convention, en date du 14 mai 2018, portant constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements et équipements de protection individuelle, entretien des vêtements, achats et services connexes.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 10
Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait, certifié conforme et exécutoire,
Le Président,

Pierre LEONARDI

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.